

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 avril 2025

**Présents** : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Rattier, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

**Excusé** : Mme Jamet,

**Secrétaire de séance** : Mme de Saint-Seine

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absence sont enregistrés.

### **Ordre du jour de la séance**

- Adoption du rapport de Consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers pour les années 2021 et 2022
- Subvention aux associations communales
- Travaux de voirie Le Puits-Berrault
- Remplacement du four gaz de la salle des fêtes
- Défense incendie – remplacement de trois poteaux d'incendie et installation d'un nouveau poteau d'incendie

### **La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :**

**Décision n° 08\_2025** : Une concession d'une durée de 50 ans a été octroyé à M. Béguin pour un montant de 200 €.

**Décision n° 09\_2025** : Une concession d'une durée de 50 ans a été octroyé à M. Vuillaume pour un montant de 200 €.

**Décision n° 10\_2025** : Une concession d'une durée de 30 ans a été octroyé à M. Gouron pour un montant de 130 €.

**Décision n° 11\_2025** : Signature d'un devis avec l'ent. PORTRON – mise en conformité de l'installation électrique à l'école – montant du devis : 4 418.88 €

**Décision n° 12\_2025** : Signature d'un devis avec l'ent. PORTRON – Installation d'une prise extérieure au stade pour branchement lors d'évènements - montant du devis : 942.00 € TTC

**N° 2025-18: ADOPTION DU RAPPORT DE CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS POUR LES ANNEES 2021 ET 2022**

**2.2 Urbanisme – actes relatifs au droit d’occupation ou d’utilisation des sols**

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi "Climat et Résilience") qui fixe notamment l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L2231-1 qui dispose que le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols qui apporte des précisions concernant le contenu du rapport communal ou intercommunal sur l'artificialisation des sols.

Considérant

- Que le rapport triennal a pour objectif de suivre et d’analyser la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le territoire communal ou intercommunal.
- Que la loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme "la création ou l’extension effective d’espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.
- Que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine propose un rapport des consommations ENAF 2021 et 2022 pour l’ensemble du territoire communautaire.
- Que le rapport proposé intègre les données communales.
- Que le rapport analyse l’ensemble des données des fichiers fonciers 2021/2022 et intègre un système de correction cohérent avec la notion de consommation d’ENAF définit par la loi Climat et Résilience.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :**

- **D’ADOPTER** les consommations d’Espaces Naturels Agricoles et Forestiers affectés à la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin.
- **D’AUTORISER** la publication et la transmission du rapport :
  - Au Préfet de Département.
  - Au Président de la Région Centre Val de Loire.
  - Au Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.
- **D’AUTORISER**, Martine TARTARIN, maire de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin à effectuer toutes les démarches nécessaires à la diffusion de ce rapport.

**N°2025-19 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES****7.5 Finances locales – subventions**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions faites par les associations communales suivantes :

- Amicale des Chapellois , domiciliée à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 923 581 326
- APE LES LUTINS 2B 2C, domiciliée à la mairie de Bournan, n° SIREN 752 791 079
- Le Club Aéromodéliste de Touraine, domicilié à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 447 951 492
- Association Les Amis de La Gaieté Chapelloise, domiciliée à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 930 791 488
- Club de Lévriers de Sport de Touraine, domiciliée à Grillemont La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 411 427 578
- RCVST, domiciliée à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 833 650 161

<b>SUBVENTION ASSOCIATION COMMUNALES</b>			
NOM ASSO	ATTRIBUÉE EN 2024	DEMANDE 2025	PROPOSITION 2025
AMICALE DES CHAPELLOIS	350.00	450.00	400.00
APE LES LUTINS 2B2C	500.00	600.00	400.00
Club aéromodéliste de Touraine	350.00	350.00	400.00
Comité des fêtes	1 250.00	1 600.00	1 250.00
Club des Lévriers de Sport de Touraine	350.00	500.00	400.00
RCVST foot	350.00	500.00	400.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 150.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>3 250.00</b>

Concernant la subvention pour le comité des fêtes – il est précisé qu’une partie de la subvention (800 €) est utilisée pour payer l’animation du soir (groupe + DJ). Par ailleurs, la commune a engagé deux dépenses non prévues : l’installation d’une prise extérieure au stade (942.00€) et l’installation de 2 contacteurs à clés pour permettre la mise en marché forcée de l’éclairage public lors de manifestation (204.12 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **DÉCIDE d’allouer les subventions suivantes :**

NOM ASSOCIATIONS	ACCORDÉE 2025
AMICALE DES CHAPELLOIS	400.00
APE LES LUTINS 2B2C	400.00
Club aéromodéliste de Touraine	400.00
Comité des fêtes	1 250.00
Club des Lévriers de Sport de Touraine	400.00
RCVST foot	400.00
	<b>3 250.00</b>

## **N°2025-20 : TRAVAUX DE VOIRIE LE PUIITS BERRAULT**

### **1.1 Commande publique – marché public**

Dans le cadre du programme de voirie 2025, des travaux d'assainissement de la route du Puits-Berrault sont nécessaires.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Profilage de l'accotement sur 1990 m
- Curage et reprofilage du fossé sur 1870 m
- Réalisation de traversées de route – pose de buses pour l'évacuation des eaux pluviales

Le montant des travaux est estimé à 18 000,00 € TTC (montant maximum) et sera réalisé par l'ent. VILLAUME.

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que des travaux de mise en sécurité sont nécessaires sur la voie communale n° 2,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la maire à signer un devis à hauteur maximum de 18 000,00 € TTC.

## **N°2025-21 : REMPLACEMENT DU FOUR GAZ DE LA SALLE DES FETES**

### **1.2 Commande publique – marché public**

Compte-tenu de la complexité de l'utilisation du fourneau gaz de la salle des fêtes, il est proposé de le remplacer par une plaque de cuisson électrique professionnelle ( avec 4 foyers).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget primitif voté le 25 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'ent. PORTRON pour l'installation d'une plaque de cuisson professionnelle pour un montant de 6 034.08 € TTC.

**N°2025-22 : DÉFENSE INCENDIE – INSTALLATION D’UN POTEAU INCENDIE ET REMPLACEMENT DE TROIS POTEAUX D’INCENDIE EXISTANTS**

1.3 Commande publique – marché public

La demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de défense incendie a été acceptée pour un montant de 7 412.12 € (soit 60% HT des travaux) – montant prévu au budget : 7 412.00 €

Pour rappel, les travaux prévus sont les suivants :

Poste de dépenses	Montant TTC en €
Création d'un poteau incendie RD n°50 -LD LA BROSSE	6 715.18
Remplacement d'un poteau incendie au lieu-dit "Cosnier"	2 880.00
Remplacement d'un poteau incendie au lieu-dit "Les Pinsonnières"	2 880.00
Remplacement d'un poteau incendie au lieu-dit "La Genière"	2 880.00
<b>Coût total</b>	<b>15 355.18 €</b>

Suite à la réactualisation des devis par l’ent. VEOLIA, un virement de crédit de 531.00 € sera nécessaire (de l’opération matériel n° 120 – divers vers l’opération n° 162 – installation de poteaux d’incendie)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant que des travaux sont nécessaires pour améliorer la défense incendie de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de l’ent. VEOLIA pour les travaux indiqués ci-dessus pour un montant de 15 355.18 € TTC
- **AUTORISE** la maire à signer les devis et tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**Questions diverses**

**Révision du PLU**

- **Rapport de création des PDA**

L’agence SCALE a transmis le rapport de création des PDA pour le bourg et Grillemont pour relecture avant envoi à l’ABF.

- **Rappel réunions** : réunion PPA (le 8 juillet à 15 h 00) + réunion publique (le 8 juillet à 18 h30)

○ **Compte-rendu rendez-vous avec M. et Mme Villaumé**

Projet de construction de maisons d'habitation :

- Route de La Liberté/ Rue de La Folie – parcelle Cadastrée n° ZI 62 – prévoir deux terrains constructibles d'environ 1000 m<sup>2</sup> en continuité avec la rue de La Folie –



- Rue Rabelais – Parcelle cadastrée n° C 1387 – prévoir deux terrains constructibles d'environ 1000 m<sup>2</sup> (accès bord de rue)



- **Projet de lotissement « La Folie »**

Il est évoqué le projet de lotissement de La Folie dans les années futures – parcelles exploitées par l'ent. VILLAUMÉ.

o **Rdv avec M. Toussaint**

M. Toussaint a acheté un terrain cadastré, ZP n° 6 de 670 m<sup>2</sup> (achat avant la révision du PLU avec Cua indiquant que le terrain était en zone constructible). Celui-ci souhaite construire une maison d'habitation de 60m<sup>2</sup> pour faire du locatif.

Après consultation du cabinet SCALE – la réponse suivante a été apportée par M. NORRITO –

S'il dépose un permis de construire avant l'approbation du PLU, il n'y a pas de raison apparente pour refuser la construction à l'heure actuelle. Elle est située dans le hameau et vient renforcer son urbanisation.

M. Toussaint déposera un permis rapidement pour ce projet.



**Achat logements VAL TOURAINE HABITAT – Résidence Boireau**

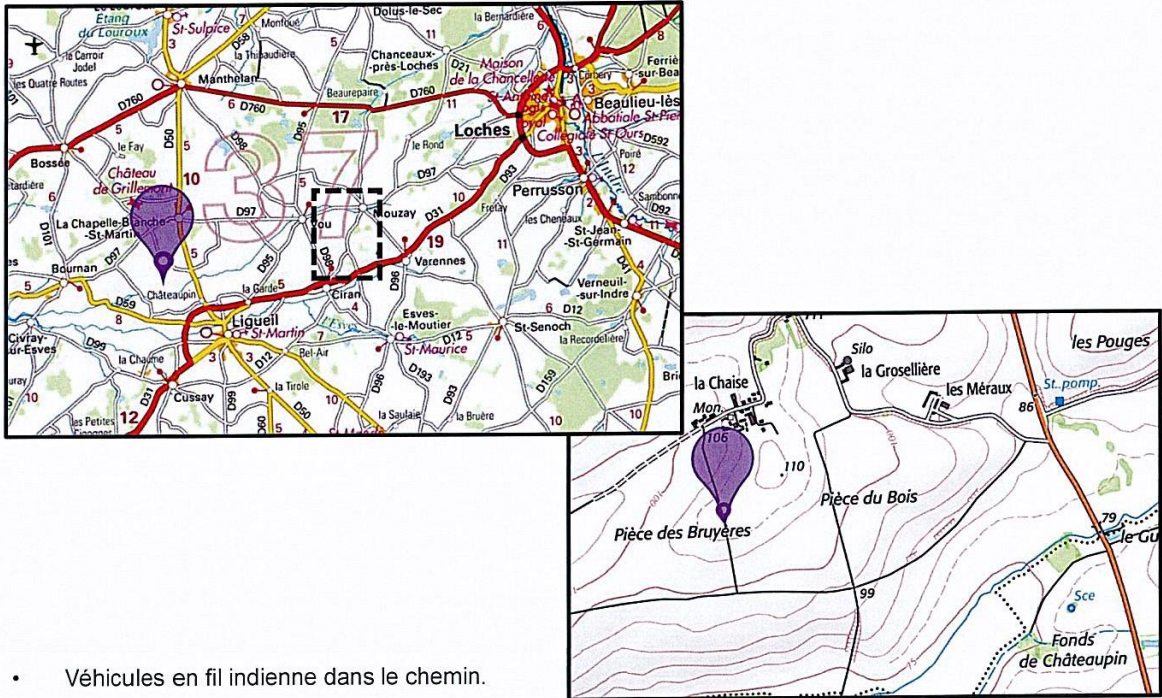
Suite à la proposition tarifaire de VTH pour l'achat des six logements (211 500,00 €), un avis de valeur immobilière a été réalisé par un agent immobilier. L'ensemble a été estimé entre 150 000 € et 170 000€.

Il est proposé de rencontrer le directeur de VTH pour négocier le prix de vente. Le service Habitat de la communauté de communes accompagnera la commune lors de ce rendez-vous.

**Stationnement véhicules – Tour de France**

La société EMG a demandé une autorisation de stationner 5 véhicules techniques (3 camionnettes et 2 voitures) sur le chemin communal (situé à côté de La Chaise) le dimanche 13 juillet 2025 dans le cadre de la retransmission télévisée du Tour de France 2025 (cf. plan en PJ).

Cette société travaille pour France Télévision.



- Véhicules en fil indienne dans le chemin.

### Programme de voirie 2025

Suite à la définition du programme de voirie 2025, M. Larsonneur (Cabinet Branly-Lacaze) a transmis le dossier de consultation des entreprises.

4 entreprises ont été consultées – VERNAT, EIFFAGE, COLAS et MOREAU.

La remise des offres est prévue pour le vendredi 20 juin 2025.

### Programme d'entretien de fossés 2025

La commission voirie s'est déplacée pour définir le programme des travaux d'entretien des fossés 2025.

*Cf. tableau de suivi des travaux d'entretien des fossés*

### Groupement de commande – électricité SIEIL

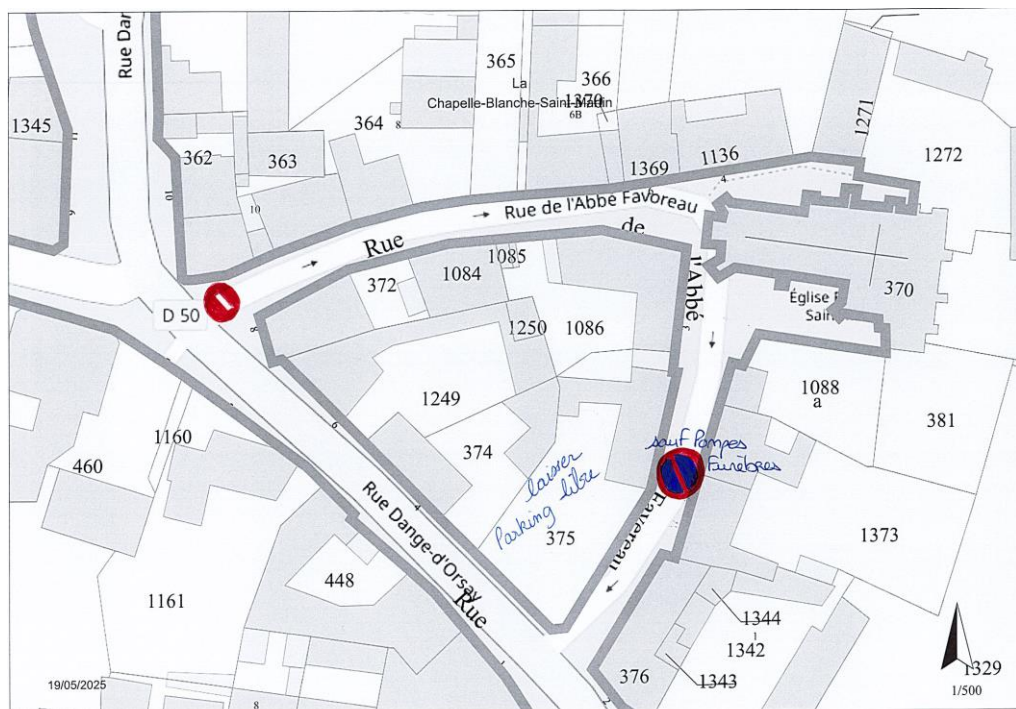
Suite à l'appel d'offre lancé par le SIEIL pour le groupement de commande Energie – du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, le lot fourniture d'électricité a été attribué à ENGIE -

Il est noté une baisse du tarif de l'électricité de 28 %. Néanmoins, le SIEIL nous précise que le pourcentage de baisse sur la facture totale n'est pas encore connu puisque les tarifs d'acheminement et de distribution de l'électricité ne sont pas encore définis.

### Règlementation de la circulation de la rue de l'Abbé Favoreau lors d'obsèques religieuses

Des problèmes de circulation des riverains de la rue de l'Abbé Favoreau ont été relevés lors d'obsèques religieuses. Le stationnement des véhicules des familles ainsi que le véhicule des pompes funèbres, empêchent les riverains de circuler.

Il est proposé d'interdire la circulation des véhicules et le stationnement (sauf pompes funèbres) lors d'obsèques religieuses. Un arrêté sera pris en ce sens.



### Réunion Plan communal de sauvegarde

La prochaine réunion pour la rédaction du plan communal de sauvegarde est fixée le lundi 16 juin 2025 à 18 h 00.

### Travaux sur le réseau d'eau potable réalisé par la communauté de communes Loches Sud Touraine

Un rendez-vous a été pris le mardi 4 juin à 8 h00 avec M. Foucher de l'entreprise Humbert, qui a réalisé les travaux de canalisations pour Loches Sud Touraine ( rdv à La Blanchardière).

Le but de cette visite est de faire le point sur les tassements constatés sur certaines traversées de routes communales.

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :

- Le mardi 24 juin à 20 h 30
- Le mardi 22 juillet à 20 h 30
- Le mardi 16 septembre à 20 h 30
- Le mardi 7 octobre à 20 h 30
- Le mardi 18 novembre à 20 h 30
- Le mardi 16 décembre à 20 h 30

### Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2025_18	Adoption du rapport de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers pour les années 2021 et 2022
2025_19	Subventions aux associations communales
2025_20	Travaux de voirie Le Puits Berrault
2025_21	Remplacement du four gaz de la salle des fêtes
2025_22	Défense incendie – installation d'un poteau incendie et remplacement de trois poteaux d'incendie existants

**Liste des membres du conseil municipal du 27 mai 2025**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Présent/Absent/Excusé</b>
Brédif Florence	Présente
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonnière Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Présente
Rattier Jean-Philippe	Présent
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Présente
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025**

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

La maire,

Martine Tartarin